



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 22 mars 2023

sous la Présidence de Madame Jacqueline REIGNER, Présidente

Préavis N°01-2023 Bâtiment du Prieuré 2a
Crédit d'études pour rénovation et transformation du
bâtiment Prieuré 2a
Crédit demandé CHF 660'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 01-2023 du 1^{er} février 2023,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. de refuser l'entrée en matière sur le préavis N° 01-2023.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Jacqueline REIGNER



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 22 mars 2023